

Ange Norbert ADANDEDJAN

Cotonou, le 16 février 2022

Technicien Informaticien

Tél. 97 333 041 (Rép. du Bénin)

A

Monsieur le Président de Haute Autorité
de l'Audiovisuel et de la Communication
(HAAC)

Objet : plainte contre DAF/PRMP pi/HAAC, Son Assistant Anges AHLAN et Brice TCHOLO pour harcèlement, rançonnement et corruption sur les prestataires de service à la HAAC.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de venir à travers cette plainte porter à votre connaissance ce qui suit :

J'ai été un ancien fonctionnaire à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), technicien Informaticien, j'ai occupé tout le temps à l'entretien, la réparation, bref la maintenance du système du monitoring. J'ai commencé par m'occuper du système de monitoring depuis que ASC Télécom de la France en 2004 et du système des Marocains HMS en 2014. J'ai fait ce travail jusqu'en 2019 où j'ai été appelé à faire valoir mes droits à la retraite.

Comme mon départ à la retraite le 06 juin 2019 a été plutôt que prévu, et n'ayant pas préparé une relève pour continuer la maintenance du système de monitoring, je me suis rapproché du Directeur Administratif et Financier (DAF) de la HAAC qui est en même temps la Personne Responsable du Marché Public (PRMP) de la même Institution pour négocier un contrat de

maintenance au regard surtout de la sensibilité des équipements de monitoring.

Le DAF, tout ayant apprécié la pertinence de ma demande, m'a informé qu'il était impossible pour l'Institution de signer un contrat avec un individu. Mais par contre, l'Institution peut signer un contrat avec une société qui à son tour, pourra m'employer.

C'est ainsi que j'ai pris langue avec le responsable de l'établissement CLAUDEMM en 2020 qui a effectivement postulé contre d'autres prestataires. Heureusement, il a gagné le marché et nous avons commencé les travaux. Avant la notification du marché à CLAUDEMM, le DAF m'a appelé dans son bureau pour me réclamer une somme de Deux Million Cinq Cent Mille (2.500.000) francs cfa et son assistant le sieur Anges AHLAN, lui m'a réclamé aussi une somme de Un Million (1.000.000) francs cfa avant que le marché de Neuf Millions Trois Cent Cinquante Cinq Mille (9.355.000) francs cfa soit attribué à CLAUDEMM. À l'exécution du marché, nous avons acheté des pièces de rechange pour une valeur de Huit Cent Mille Vingt Quatre Mille Sept Cent Douze (824.712) francs cfa que le DAF a refusé de rembourser.

Le 31 décembre 2020, le trésor public a viré les 9.355.000 frs, le DAF et le sieur Anges AHLAN ont pris chacun leur part soient les 2.500.000 et les 1.000.000 francs et le reste a été disposé par CLAUDEMM.

Le 07 janvier 2021, le DAF m'a rappelé dans son bureau autour de 16 heures. A mon arrivé, il était déjà avec ses collaborateurs Brice TCHOLO et Anges AHLAN et le DAF m'a dit que je dois trouver encore une somme

de Un Million Huit Cent Mille (1.800.000) francs à Brice TCHOLO pour satisfaire les Techniciens qui ont fait la maintenance des logiciels de comptabilité matière et de comptabilité paye. Et j'ai opposé un refus catégorique en lui disant qu'au cours des travaux durant toute l'année, je n'ai jamais vu ces gens en question. C'est là qu'ils ont commencé par me menacer de ne plus me donner le marché de l'année 2021. Après avoir rendu compte à mon employeur CLAUDEMM, et suite à ses conseils, je leur ai amené une somme de Quatre Cent Soixante Mille (460.000) francs que Brice TCHOLO a pris.

Néanmoins, cette année 2021, ils ont saucissonné le marché en quatre (04) parties comme suit :

- 1- Maintenance du logiciel de gestion des ressources humaines, de paye et de mission**
- 2- Maintenance du logiciel de gestion de comptabilité des matières**
- 3- Entretien et réparation du système informatique
- 4- Entretien et réparation du système de monitoring HMS

Et c'est l'entretien et réparation du monitoring HMS qui est revenu à l'établissement CLAUDEMM avec un montant de Deux Million Cent Mille (2.100.000) francs. C'est dans ce montant que nous avons acheté les pièces de rechange pour exécuter le marché.

En décembre dernier, le DAF m'a envoyé ses collaborateurs Brice et Angès pour me harceler de venir lui faire le retour. C'est ainsi que le 03 janvier 2022, j'ai été dans le bureau de Angès AHLAN pour lui remettre Cinquante Mille (50.000) francs et au DAF, une somme de Cent Cinquante

Mille (150.000) francs. Et Le DAF à son tour a refusé les 150.000 et me dire qu'il va me prendre Quatre Cent Trente Cinq Mille (435.000) francs ce que je n'en ai pas. Maintenant, comme à l'accoutumé, il a commencé par me menacer de me retirer le marché.

Monsieur le Président, au regard de tout ce qui précède, je viens à vous pour vous informer que mon employeur CLAUDEMM, refuse de continuer à exécuter ce contrat qui ne permet que de nourrir les autres. Il ne croit pas non plus à ces rançonnements, harcèlements et à la corruption dans une Institution Étatique au moment où la lutte contre la corruption, le rançonnement est le cheval de bataille du Chef de l'État, Son Excellence Patrice TALON et son gouvernement.

Le DAF a toujours avancé que c'est au nom du Président de la HAAC qu'il réclame ces sous chez les prestataires en salissant ainsi votre réputation et ternissant l'image de l'Institution.

Cette année 2022, le marché est passé à Huit Millions (8.000.000) et d'ores et déjà, le DAF réclame plus de la moitié avant de l'attribuer. Nous n'en voulons plus et nous réclamons les sous qu'ils nous ont pris soit pour le DAF : 2.500.000 Frs, Anges AHLAN : 1.000.000 Frs, Brice TCHOLO : 460.000 Frs et les frais d'achat de pièces : 824.712 Frs. Soit un total de : 4.784.712 Frs CFA. S'ils contestent, j'ai des éléments sonores qui confirment tout ce que j'ai dit plus haut. C'est ce que j'ai à apporter à votre connaissance avant de me plaindre aux autorités :

- **Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**
- **Brigade Économique et Financière BEF**

- Procureur Spécial / Cours de Répression des Infractions Économique et du Terrorisme (CRIET).

Telle est la substance de notre plainte que je vous sou mets afin que vous preniez à temps les dispositions idoines pour arrêter ces comportements honteux qui n'honorent pas notre Institution.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

P.J. :

Un CD audio

Fracture des pièces échangées

Copie de la première page du contrat de marché de sélection 2020

Copie Attestation de Bonne Fin d'Exécution 2020


Ange ADANDEDJAN